

## Séance du 27 octobre 2020

L'an deux mil vingt le 27 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAILLY Franck, Maire.

Présents : Mesdames BETTON Marie, GODBILLOT Isabelle, PROLA Hasina, BEGNY Morgane, Messieurs BAILLY Franck, DELOZANNE Philippe, DERENDINGER-BLATT Nicolas, FREMEAUX Jean-Jacques, JORGE Dominique, CABOUILLET Dominique

Absent excusé : MANCIER Bruno

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DELOZANNE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour d'une délibération portant sur l'acquisition de mobiliers pour l'alambic et pour le lavoir et le retrait de deux délibérations portant sur l'acquisition d'un souffleur à feuilles et de la décision modificative s'y rapportant. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

- Délibération concernant la validation du rapport d'activité 2019 de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Délibération concernant la validation de la charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Délibération concernant l'achat d'un souffleur à feuilles (retrait)
- Délibération concernant une décision modificative pour l'acquisition d'un souffleur à feuilles (retrait)
- Délibération concernant l'acquisition de barrière de protection sur le Pont rue de la Chapelle
- Délibération concernant le renouvellement du contrat en CDD de l'Adjoint Technique
- Délibération concernant l'acquisition de mobiliers pour l'alambic et le lavoir
- Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 17 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le compte rendu du 17 septembre 2020.

### **I – DELIBERATION**

#### **N° 33/2020 : Délibération concernant la validation du rapport d'activité 2019 de la CUGR**

##### ***1- note de synthèse :***

#### **COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il vous est proposé de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2019,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité des membres présents :**

De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2019 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

### **N° 34/2020 : Délibération concernant la validation de la charte de gouvernance de la CUGR**

#### **Le conseil Municipal**

Après avoir pris connaissance de la Charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du grand Reims,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 9 voix Pour, 0 voix Contre et 1 voix d'Abstention (Hasina PROLA) un avis favorable sur la charte de gouvernance de la CUGR.

### **N° 35/2020 : Délibération concernant le renouvellement du contrat CDD de l'Adjoint Technique**

Monsieur le Maire indique que le contrat en CDD d'un an de l'Adjoint Technique arrive à expiration le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura un entretien professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de renouveler pour 1 an le contrat en CDD de l'Adjoint Technique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à ce contrat.

### **N° 36/2020 : Délibération concernant l'acquisition de mobilier pour l'alambic et le lavoir**

Monsieur le Maire indique la nécessité d'acquérir différents mobiliers pour la finition de l'alambic ainsi que du mobilier pour le lavoir de la rue de la Fontaine.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Morgane BEGNY, responsable de la commission adéquate.

Madame Morgane BEGNY propose au conseil municipal, après validation de la commission, le mobilier suivant :

Chez le fournisseur CHALLENGER :

- Table pique-nique Atriplex éco modèle PMR 1 table + 2 banquettes + fixations : 1165.00 euros HT
- Poteau primabloc boule – avec serrure de 3 clés identiques : 156.00 euros HT
- Barrière province city simple croix L 157 cm quantité 2 : 292.00 euros
- Fourreau amovible + fourreau simple avec obturateur barrière D76 mm quantité 1 : 96.00 euros
- Balconnière pour rambarde 1030 x 310 mm quantité 2 : 194.00 euros
- Fixation pour balconnière quantité 2 : 150.00

Chez le fournisseur CELONA :

- Banquette fusain 1200 mm quantité 1 : 330.00 euros HT (dont port)

Cout total : 2383.00euros HT soit 2859.60 euros TTC

Monsieur le Maire reprend la parole et propose au conseil municipal le mobilier ci-dessus pour un montant de 2383.00 euros HT soit 2859.60 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote avec 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 voix d'Abstention de retenir ce mobilier pour un montant total de 2383.00 euros HT soit 2859.60 euros TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à ces achats.

## **II- INFORMATIONS**

### Voirie

Monsieur le Maire indique qu'une propriété de la rue du Moulin occasionne de réelles gênes suite à ses arbres logeant la voirie malgré les relances par courrier adressés au propriétaire. Ce propriétaire sera convoqué par la commission voirie afin de régler ce désordre.

### Alambic

Après exposé sur l'acquisition de mobiliers, Madame BEGNY indique qu'il reste à trouver 2 mannequins. Un cendrier sera également mis en place.

### Point sur les chemins

Monsieur DELOZANNE indique que l'entreprise REANT a nettoyé le bassin face au cimetière, a reboucher les trous par du rabotage de routes Chemin de la Scierie, aplanit le chemin de Vaudeuse, décaissé et repierrage du chemin de la Goutte d'or vers le chemin des terres noires.

### Projet d'aménagement de la place à Prin

Monsieur le Maire indique que Monsieur GNAT souhaite que la place à Prin soit aménagée. Ce projet sera vu avec l'ensemble du conseil municipal et la commission adéquate.

### Opération « Coteaux Propres »

Monsieur le Maire indique que cette opération fut une réussite encore cette année.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial offre 80 rosiers à la commune et qui seront plantés dans la commune.

## Eglise

Monsieur le Maire demande à Monsieur FREMAUX l'avancé de demande de devis pour la rénovation du mur de l'église comme il avait été demandé lors du conseil municipal du 17/09/2020.  
Monsieur FREMAUX répond qu'il prendra contact avec la Fondation du Patrimoine.

## Edf – direct énergie

Suite à la délibération concernant le lancement du marché par le SIEM pour la recherche du meilleur fournisseur d'énergie, Monsieur le Maire indique que le fournisseur retenu par le SIEM est Direct Energie. Un comparatif entre EDF et ce fournisseur a été effectué par le secrétariat et il est avancé que Direct Energie procurera des économies financières.  
Le secrétariat prendra contact avec ce fournisseur.

## Orange – fibre

Le secrétariat a reçu un devis pour la fibre par Orange.  
Monsieur le Maire indique que la proposition d'Orange est : 52 euros HT par mois pendant 1 an puis 62 euros HT avec une nouvelle box.

## **III- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur FREMAUX indique que l'employé communal tond avec un rotofil et pense que la tondeuse serait plus adéquate.  
Monsieur le Maire indique que le maximum est fait au girobroyeur. Il reverra ceci avec l'employé communal.

Monsieur FREMAUX indique également que l'eau provenant de la Vigneronne occasionne un désordre alors qu'avant cette eau se déversait vers la rivière.  
La commission voirie se réunira pour régler ce problème.  
Pas d'autres questions diverses

Il a été demandé si le propriétaire du bâtiment en démolition actuellement rue de la Fontaine a demandé un permis de démolition. La réponse a été affirmative.  
Le conseil municipal se demande le devenir de l'après démolition.  
Le propriétaire fera une demande de permis de construire si nécessaire.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette année une prime en chèque cadeaux pour les employés communaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame PROLA fait un compte rendu sur le festival de théâtre et qui sera reporté sur le 1<sup>er</sup> weekend end de juillet 2021.  
Elle propose également une balade de la faune et de la flore chaque trimestre. Le conseil municipal accepte.

Fin de séance 20h21

M BAILLY Franck

Mme BETTON Marie

Mme BEGNY Morgane

M DELOZANNE Philippe

M DERENDINGER-BLATT Nicolas

M FREMAUX Jean-Jacques

Mme GODBILLOT Isabelle

M JORGE Dominique

Mme PROLA Hasina

Mr CABOUILLET Dominique